

# ACCESSIBILITE DU SERVICE « RETRAITE A L'ETRANGER »

16/06/2022

Access42

## Table des matières

<b>QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ?</b> .....	<b>3</b>
<b>DECLARATION D'ACCESSIBILITE</b> .....	<b>3</b>
<b>État de conformité</b> .....	<b>3</b>
<b>Résultats des tests</b> .....	<b>3</b>
<b>Contenus inaccessibles</b> .....	<b>4</b>
<b>ÉTABLISSEMENT DE CETTE DECLARATION D'ACCESSIBILITE</b> .....	<b>4</b>
<b>Technologies utilisées pour la réalisation du site</b> .....	<b>4</b>
<b>Technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité :</b> .....	<b>4</b>
<b>Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité</b> .....	<b>5</b>
<b>RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT</b> .....	<b>5</b>
<b>VOIES DE RECOURS</b> .....	<b>5</b>

Ce document vise à définir le niveau d'accessibilité général constaté sur le service « Retraite à l'étranger » conformément aux référentiels et à la réglementation en vigueur.

## Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- Perceptibles : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- Utilisables : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- Compréhensibles : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- Et robustes : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance

## Déclaration d'accessibilité

Le GIP UR s'engage à rendre son service accessible, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, visant à respecter le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

### État de conformité

L'audit de conformité a été réalisé le 16/03/2022 par la société Access42. Il s'est avéré que le site Service retraite à l'étranger est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#), en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

### Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 16/03/2022 par la société Access42 révèle que le site est conforme à 45,28% au RGAA version 4.1.

## Contenus inaccessibles

Sont listées ci-dessous les principales non-conformités du site :

- Des images porteuses d'information n'ont pas d'alternative pertinente ;
- Des images de décoration ne sont pas ignorées des technologies d'assistance ;
- Des contrastes de textes insuffisants dans les fenêtres modales et les tableaux ;
- Des textes et des composants d'interfaces ont des contrastes insuffisants ;
- La vidéo de présentation n'a pas de transcription textuelle ;
- Des tableaux dont les cellules d'en-têtes ne sont pas correctement associées aux cellules de données ;
- Des fonctionnalités JavaScript qui ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance ou ne sont pas accessibles au clavier, notamment les différents boutons et les fenêtres modales ;
- L'indication de langue par défaut n'est pas présente ;
- Les pages n'ont pas de titre de page pertinent ;
- L'utilisation de nombreuses balises à des fins de présentation, comme des paragraphes vides ou des textes non structurés dans des balises de paragraphes ;
- Une structure et une hiérarchie de titres non pertinente (titres manquants ou mal définis) ;
- Des problèmes dans la structure des pages et la définition de leurs zones principales ;
- Des balises ou attributs HTML de présentation sont présents ;
- Des pertes d'informations et de lisibilité lorsque les pages sont zoomées à 200% et à 400% ;
- Des liens en environnement de texte qui ne sont pas correctement identifiés.
- L'invisibilité de la prise de focus sur plusieurs éléments interactifs ;
- Des contenus informatifs sont ignorés par les technologies d'assistance ;
- Les formulaires :
  - o Des champs dépourvus d'étiquettes ou on des étiquettes ne sont pas reliées à leur champ ;
  - o Des champs de formulaire de même nature ne sont pas regroupés ;
- Une durée de session limitée sur laquelle l'utilisateur n'a pas de contrôle ;
- Des documents PDF qui ne sont pas accessibles et qui ne possèdent pas d'alternative accessible ;

## Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 17/03/2022.

## Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

## Technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité :

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiés, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- NVDA 2021.3.3 et Firefox 97

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

L'échantillon des pages du site ayant fait l'objet d'une vérification de conformité est le suivant :

- Parcours Cas 1 et Cas 2 (justificatifs) ;
- Parcours Cas 6 (pas d'enquête en cours + historique) ;
- Parcours Cas 9 (renvoi SMR et VIE) ;
- Parcours Cas 3 (LCF) ;

## Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu du service "Ma retraite à l'étranger", vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Soit par mail : [contact@gip-retraite.fr](mailto:contact@gip-retraite.fr)

Soit par téléphone : 0(033) 9 77 40 50 30 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 17h

## Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- [Écrire un message au Défenseur des droits](#)
- [Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits  
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07